

Pour de plus amples renseignements
sur les programmes pour les
personnes âgées en Ontario,
composez le :

Autres suggestions

1-888-910-1999
(TTY 1-800-387-5559)

- Si possible, faites toujours délivrer vos ordonnances à la même pharmacie. Votre pharmacien conserve un dossier complet et à jour de tous les médicaments que vous prenez.
- Si vous ressentez des effets secondaires nouveaux ou inattendus lors de la prise d'un médicament, parlez-en immédiatement à votre médecin ou pharmacien.
- Conservez vos médicaments dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil direct, à moins d'indication contraire.
- Conservez les médicaments hors de portée des enfants.
- Ne placez pas vos médicaments dans d'autres contenants et ne mélangez pas vos médicaments. Si vous désirez utiliser un pilulier, demandez conseil à votre pharmacien.
- Si vous avez de la difficulté à ouvrir le bouchon de sécurité de votre flacon de médicaments, demandez à votre pharmacien un flacon à ouverture facile ou un bouchon couronne.
- Si vous ne savez pas si un médicament est encore bon, vérifiez auprès de votre pharmacien.
- Ne jetez pas vos médicaments à la poubelle, dans les toilettes ou dans l'évier. Demandez à votre pharmacie s'il existe un programme de récupération des médicaments.
- N'hésitez pas à poser des questions, votre santé n'est pas un jeu de devinettes. Votre médecin et votre pharmacien sont là pour vous aider!
- Sachez comment et quand prendre vos médicaments.
- Parlez à votre médecin ou pharmacien de tout effet secondaire ressenti lors de la prise d'un médicament.
- Conservez vos médicaments dans un endroit frais et sec, hors de portée des enfants.
- Ne partagez pas vos médicaments.
- Ne placez pas vos médicaments dans d'autres contenants et ne mélangez pas vos médicaments.
- N'hésitez pas à poser des questions. Parlez à votre médecin ou pharmacien.



www.opatoday.com www.personnesageesdelontario.ca



L'utilisation des médicaments en toute sécurité par les personnes âgées





Le saviez-vous?

- Lorsqu'on parle de médicaments au sens large, il ne s'agit pas seulement des médicaments prescrits par votre médecin. Cela inclut aussi les produits en vente libre, les vitamines et minéraux, les produits à base de plantes médicinales et les produits de santé naturels.
- Il ne faut jamais partager ses médicaments. Un médicament qui vous soulage peut s'avérer très dangereux pour quelqu'un d'autre.
- Les dossiers des patients sont confidentiels; les pharmaciens ne voient pas les dossiers de patients d'autres pharmaciens. Pour que votre dossier soit complet, vous devez faire délivrer vos ordonnances toujours par la même pharmacie.
- Jusqu'à 50 % des médicaments ne sont pas pris correctement. Vous devez savoir à quoi servent vos médicaments et comment les prendre.
- Chez les personnes âgées de plus de 65 ans, les problèmes découlant de l'usage de médicaments représentent 1 admission aux urgences sur 7.

- Certains aliments, boissons et produits en vente libre peuvent interférer avec vos médicaments et peuvent vous causer de graves problèmes de santé. Il s'agit notamment de l'alcool, des vitamines, des minéraux, des produits à base de plantes médicinales et des produits de santé naturels.
- Un même médicament peut avoir une forme, une couleur ou une taille différente et peut avoir plusieurs noms. En général, nous les connaissons par nom de marque, mais ils ont aussi un nom générique ou un nom chimique.
- Les produits à base de plantes médicinales et les produits de santé naturels peuvent avoir des effets importants sur l'organisme. Ce n'est pas la même chose que des médicaments délivrés sur ordonnance. Il ne faut jamais remplacer ou modifier votre traitement sans consulter votre médecin ou pharmacien.

Available in English

Voici quelques suggestions

- Conservez un dossier à jour de tous vos médicaments que vous prenez (médicaments délivrés sur ordonnance et produits en vente libre), de vos allergies et maladies et de toute autre information liée à votre santé.
- Utilisez vos médicaments en respectant les instructions. Il ne faut pas arrêter ou modifier votre traitement sans consulter votre médecin ou pharmacien.
- Si vous avez oublié de prendre votre médicament, demandez à votre pharmacien ou à votre médecin ce que vous devez faire.
- Assurez-vous de connaître le nom et la fonction de chaque médicament que vous prenez. En cas de doute, demandez à votre pharmacien.
- Assurez-vous de bien comprendre comment et quand prendre vos médicaments. Les médicaments ont des effets différents d'une personne à l'autre.
- À moins d'indication contraire, prenez tous les antibiotiques qui vous ont été prescrits. Il ne faut pas arrêter dès que vous vous sentez mieux.